

02066
N° /MFP/DGFP/DC

COMMUNIQUE

Il nous revient de façon récurrente que des individus, se faisant passer pour des « démarcheurs » pour le compte de prétendus « réseaux », promettent aux candidats aux concours administratifs leur admission moyennant le versement de sommes d'argent.

Le Ministre de la Fonction Publique s'indigne face aux comportements de ces individus mal intentionnés dont l'unique dessein est d'abuser de la confiance des candidats et de jeter le discrédit sur les concours administratifs organisés, au titre de la session 2018.

En conséquence, le Ministre de la Fonction Publique décline toute responsabilité vis-à-vis des éventuelles victimes des agissements de ces personnes. Il invite à cet effet, les candidats à être vigilant et les appelle à dénoncer auprès des autorités compétentes, toute tentative d'escroquerie.

Par ailleurs, le Ministre de la Fonction Publique se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de tels agissements en vue de les punir conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait à Abidjan, le 05 septembre 2018.

P/le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet




OKA K. Séraphin
Administrateur